

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prone. Offices de l'Eglise. Trépas d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Société d'une messe. — IV Correspondance romaine. — V Le Père Lefebvre. — VI L'abbé LaRivière. — VII L'abbé Durivage. — VIII L'abbé Ethier. — IX La Congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul.

AU PRONE

Le dimanche, 17 mai

On annonce :

Les Rogations;

L'Ascension ;

La neuvaine de la Pentecôte, vendredi, le 22 mai (1).

Dans le diocèse de Joliette, la collecte de l'Ascension pour la Propagation de la foi.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 17 mai

Messe du Ve dim., **semi-double**; mém. de saint Pascal Baylon (sans 3e or.); préf. pascale. — Aux vêpres, du dim.; mém. de saint Venant, (I vêpres) et 2o de saint Pascal Baylon (II vêpres).

Les lundi, mardi et mercredi, 18, 19 et 20 mai

Ant. **Exsurge**, chant des litanies des saints (chaque invocation répétée), et procession suivie des versets, répons et oraisons. Messe fériale (à la suite du 5e dimanche), sans **Gloria ni Credo**; préf. pascale.

(1) En faisant cette neuvaine *publiquement*, chaque fidèle peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgences à chaque exercice (300 jours en la faisant *privément*) ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine (publique ou privée), ou l'un des huit jours suivants (cette année, du 22 mai au 7 juin). Contrairement aux autres neuvaines, il faut à celle-ci *prier pour le pape chaque jour de la neuvaine* pour gagner l'indulgence partielle, aussi bien que pour gagner la plénière.